

2021-04

DÉPARTEMENT DU LOT

MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

AR Prefecture

046-214602963-20210407-2021_04-DE

Reçu le 09/04/2021

Publié le 09/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021**

Convocation le 31 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint-Vincent-Rive-D'Olt afin de respecter la réglementation en vigueur de lutte contre le COVID19, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoît LAFARGUE, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

Étaient excusés : Guillaume BACCON et Jean-Bernard BENAC, ce dernier donnant procuration à Fabrice COURTIOL

Secrétaire de séance : Florence TISSANDIE-VERGNE

**DISSIMULATION OPERATION 39460ER :
SÉCURISATION ET DISSIMULATION SUR P/CROIX DE RIGAL**

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet de dissimulation des réseaux aériens cité en objet.

Il est exposé au Conseil que, dans le cadre de l'opération de sécurisation dissimulée des réseaux électriques aériens et la rénovation coordonnée des installations d'éclairage public réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), la Commune de SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT doit assurer la maîtrise d'ouvrage des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique.

Afin de faciliter la coordination de ces travaux avec ceux de la FDEL et d'alléger la tâche incombant à la Commune de SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT, il est proposé au conseil d'appliquer les dispositions de l'article L.2422-12 du code de la commande publique, qui permettent à la FDEL d'être désignée par la Commune de SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète de l'opération. Il est précisé que la FDEL a donné, par délibération du 23 octobre 2008, un accord de principe sur ces dispositions.

Monsieur le Maire précise que la sécurisation dissimulée des réseaux électriques est financée en totalité par la FDEL. Il est présenté les devis estimatifs correspondant à l'enfouissement de chaque réseau ainsi que la contribution de la Commune de SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT pour la rénovation coordonnée des installations d'éclairage public. Il est précisé que les coûts des travaux téléphoniques, réalisés par la FDEL pour le compte de la Commune de SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT, seront remboursés intégralement.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **APPROUVE** le projet de dissimulation du réseau d'éclairage public et de rénovation des luminaires établi par la FDEL.

AR Prefecture

046-214602963-20210407-2021_04-DE
Reçu le 09/04/2021
Publié le 09/04/2021

- **AUTORISE** la FDEL à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non-réalisation des travaux.
- **APPROUVE** l'avant-projet de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique établi par la FDEL.
- **DÉSIGNE** la FDEL pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique et autorise Monsieur le Maire à signer, avec ORANGE et le Président de la FDEL, dans le cadre des dispositions de l'article L.2422-12 du code de la commande publique, une convention, rédigée après étude définitive; le coût TTC des prestations réalisées par la FDEL pour le compte de la Commune de SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT lui étant intégralement répercuté.
- **APPROUVE** la ventilation des travaux téléphoniques établie par ORANGE et la FDEL
- **S'ENGAGE** à financer l'ensemble de cette opération conformément aux devis estimatifs correspondants et à inscrire ces dépenses sur le budget de sa collectivité.

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance publique, le jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 09/04/2021
Le Maire, Raoul Debar



A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
Le 7 avril 2021
Le Maire, Raoul Debar

